

---

**ING Bank (Monaco) SAM,**

Société Anonyme Monégasque  
au capital de 5 600 000 euros  
Siège social : 1, avenue des citronniers - Monaco

---

**BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2004**

(avant affectation des résultats)

(en euros)

<b>Actif</b>	<b>2004</b>	<b>2003</b>
Caisse, banques centrales, C.C.P.	4 156 864,47	2 950 879,78
Créances sur les établissements de crédit : .....	135 119 829,71	116 932 037,30
A vue .....	11 785 891,77	7 123 929,09
A terme .....	123 333 937,94	109 808 108,21
Créances sur la clientèle : .....	65 184 121,68	53 442 375,26
Crédits Habitats .....	37 193 308,15	10 948 127,62
Autres concours à la clientèle .....	27 144 745,23	42 257 947,10
Comptes ordinaires débiteurs .....	846 068,30	236 300,54
Participations et activités de portefeuille .....	5 562,48	5 562,48
Immobilisations incorporelles .....	2 676,61	35 380,44

Immobilisations corporelles .....	155 171,94	215 082,96
Autres actifs .....	358 990,62	312 339,77
Comptes de régularisation .....	3 883 173,84	526 810,81
Total de l'Actif .....	208 866 391,35	174 420 468,80
<b>Passif</b>	<b>2004</b>	<b>2003</b>
Dettes envers les établissements de crédit :	32 798 263,90	31 834 074,90
A vue .....	2 691,48	1 731 339,31
A terme .....	28 126 361,16	29 979 185,59
Autres sommes dues .....	4 669 211,26	123 550,00
Dépôts de la clientèle : .....	167 770 724,66	136 058 127,21
Autres dettes :		
A vue .....	7 626 667,68	7 806 129,14
A terme .....	159 885 119,55	128 217 472,33
Autres sommes dues .....	258 937,43	34 525,74
Dettes représentées par un titre : .....		
Bons de caisse .....		
Autres passifs.....	821 368,38	538 021,06
Comptes de régularisation .....	1 650 958,55	354 619,39
Provisions pour risques et charges .....	75 000,00	75 000,00
Fonds pour risques bancaires généraux.....	150 000,00	
Capitaux propres hors FRBG .....	5 600 075,86	5 560 626,24
Capital souscrit .....	5 600 000,00	5 600 000,00
Report à nouveau.....	-39 373,76	-2 747 945,56
Résultat de l'exercice .....	39 449,62	2 708 571,80
Total du Passif .....	208 866 391,35	174 420 468,80

**HORS BILAN**

	<b>2004</b>	<b>2003</b>
Engagements de financement : .....		
- En faveur d'établissements de crédit .....	2 600 000,00	2 600 000,00
- En faveur de la clientèle .....	23 903 297,72	32 215 720,12
Engagements de garantie :		
- D'ordre d'établissements de crédit .....	4 359 894,84	3 083 615,22
- Reçus d'établissements de crédit .....	30 950 000,00	24 750 000,00

**COMPTE DE RÉSULTAT**

au 31 décembre 2004

(en euros)

	<b>2004</b>	<b>2003</b>
Produits et charges bancaire		
Intérêts et produits assimilés .....	3 959 878,45	2 446 328,44
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit...	2 500 181,36	1 495 622,83
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle .....	1 459 697,09	950 705,61
Intérêts et produits assimilés sur opérations et autres titres à revenu fixe ....		

	<b>2004</b>	<b>2003</b>
Intérêts et charges assimilées	-3 162 268,85	-2 024 565,10
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit..	-714 129,91	-232 473,32
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle .....	-2 448 138,94	-1 760 314,00
Intérêts et charges assimilées sur dettes subordonnées .....	0,00	-31 777,78
Revenus des titres à revenu variable .....		
Commissions (produits).....	4 362 958,27	3 383 574,82
Commissions (charges).....	-92 843,65	-71 549,08
Gains sur opérations des portefeuilles de négociation .....	93 566,79	146 183,47
Solde en bénéfice des opérations de change.....	93 566,79	146 183,47
Autres produits et charges d'exploitation bancaires .....	-42 077,19	-33 745,93
Autres produits .....	4 560,13	3 512,71
Autres charges .....	-46 637,32	-37 258,64
Produit net Bancaire .....	5 119 213,82	3 846 226,62
Charges générales d'exploitation .....	-4 258 666,62	-3 288 280,66
Frais de personnel .....	-2 504 505,44	-1 945 572,88
Autres frais administratifs .....	-1 754 161,18	-1 342 707,78
Dotations aux amortissements et provisions .....		
sur immobilisations incorporelles et corporelles.....	-104 047,29	-337 210,28
Résultat brut d'exploitation.....	756 499,91	220 735,68
Coût du risque .....	-210,25	-78 965,49
Résultat d'exploitation .....	756 289,66	141 770,19
Gains ou pertes sur actifs immobilisés.....	0,00	-5 562,49
Résultat courant avant impôt.....	756 289,66	136 207,70
Résultat exceptionnel.....	-547 118,19	2 573 866,27
Produits exceptionnels .....	6 000,00	2 613 982,43
Charges exceptionnelles.....	-553 118,19	-40 116,16
Impôt sur les bénéfices .....	-19 721,85	-1 502,17
Excédent des dotations sur les reprises de FRBG et provisions réglementées..	-150 000,00	
Résultat net de l'exercice .....	39 449,62	2 708 571,80

## NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

### Note 1 Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes de ING Bank (Monaco) S.A.M. ont été établis conformément aux dispositions du règlement 2000-03 du 4 juillet 2000 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux documents des établissements relevant du Comité de la Réglementation Bancaire française et selon les principes et méthodes comptables généralement admis dans la profession, en particulier :

- la continuité d'exploitation ;
- la permanence des méthodes ;
- l'indépendance des exercices.

#### 1.1 Conversion des comptes en devises

Conformément au règlement n° 89.01 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière relatif à la comptabilisation des opérations en monnaies étrangè-

res, les créances, dettes, engagements hors bilan libellés en devises sont convertis en euros aux cours de change de fin d'exercice.

Les pertes et profits de change, qui résultent des opérations de conversion, sont portés au compte de résultat. Les produits et charges en devises sont convertis aux cours comptant en vigueur le jour de leur enregistrement au compte de résultat.

Les contrats de change à terme sont évalués aux cours de change du terme restant à courir à la date de la clôture de l'exercice.

#### 1.2 Titres de transaction

Les titres de transaction sont acquis ou vendus sur des marchés liquides avec l'intention, dès l'origine, de les revendre à brève échéance (six mois au plus). Ils sont enregistrés à leur prix de marché lors de l'arrêté comptable, les variations de cours étant portées au compte de résultat. Il n'existait pas de position ouverte au 31 décembre 2004.

## 1.3 Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût historique diminué d'une provision pour dépréciation lorsque la situation le justifie.

## 1.4 Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût historique. Elles sont amorties en fonction de leur durée d'utilisation suivant le mode linéaire et aux taux suivants :

- Frais d'établissement	33.33%	
- Formation assistance logiciel	33.33%	
- Logiciel Olympic	33.33%	
- Logiciel réseau	33.33%	
- Agencements et installations	10%	- 20%
- Matériel de bureau	20%	- 33.33%
- Mobilier de bureau	20%	

## 1.5 Créances douteuses et litigieuses

Les créances impayées ou non autorisées sont contrôlées au cas par cas et déclassées en créances douteuses conformément aux dispositions établies par de la note méthodologique n° 1 de la BAFI et le règlement CRC 2000-03.

Les provisions sont constituées individuellement et viennent en déduction des créances douteuses. Les intérêts sur ces dernières qui sont inscrits au compte de résultat sont intégralement provisionnés.

## 1.6 Intérêts et commissions

Les intérêts, agios et commissions assimilés à des intérêts sont calculés prorata temporis et comptabilisés au Compte de Résultat. Les autres commissions sont enregistrées dès leur encaissement.

## 1.7 Engagement de retraite

Les pensions et les retraites obligatoires sont prises en charge par les organismes spécialisés auxquels sont versées les cotisations patronales et salariales. Les sommes dues au titre de l'exercice sont comptabilisées dans les résultats de la période.

Selon la Convention Collective Monégasque des Personnels des Banques des indemnités de départ à la retraite doivent être provisionnées pour les salariés ayant plus de 10 ans d'ancienneté. Conformément à la Convention et étant donné qu'aucun salarié d'ING Bank (Monaco) SAM n'atteint ce seuil d'ancienneté, aucune provision n'a été faite pour l'exercice 2004.

## 1.8 Fiscalité

Notre établissement entre dans le champ d'application de l'Impôt sur les Bénéfices (taux 33,33%) institué selon l'ordonnance souveraine n° 3152 du 19 mars 1964.

Note 2 Autres informations sur les postes du bilan  
(en milliers d'euros)

## 2.1 Immobilisations et Amortissements

	Montant brut au 01.01.2004	Acquisitions	Cessions	Montant brut au 31.12.2004	Amortis- sements précédents	Dotations aux amort Et prov. de l'exercice	Reprises amort et prov.	Cumul amortis- sements au 31.12.04	Valeur résiduelle au 31.12.04
<b>IMMOBILISATIONS</b>									
INCORPORELLES .....	952	0	0	952	917	33	0	950	2
Frais d'établissement .....	394			394	379	15		394	0
Formation assistance logiciel ..	129			129	125	4		129	0
Logiciel Olympic.....	344			344	338	6		344	0
Logiciel Réseau .....	85			85	75	8		83	2
<b>IMMOBILISATIONS</b>									
CORPORELLES .....	433	11	0	444	218	71	0	289	155
Agencements et Installations	189			189	79	23		102	87
Matériel de bureau.....	177	3		180	102	35		137	43
Mobilier de bureau .....	67			67	37	13		50	17
Tableaux .....	0	8		8					8
Total .....	1 385	11		1 396	1 135	104		1 239	157

## 2.2 Ventilation selon la durée résiduelle

	<b>Durée &lt;1 mois</b>	<b>Durée 2 à 3 mois</b>	<b>Durée 3 mois à 1 an</b>	<b>Durée 1 à 5 ans</b>	<b>Durée &gt;5 ans</b>	<b>Total au 31.12.04</b>
Créances sur les établissements de crédit .....	117'777	11'812	5'371			134'960
Créances sur la clientèle .....	16'137	22'926	25'963			65'026
Dettes envers les établissements de crédit .....	6'501	2'150	24'066			32'717
Comptes créditeurs de la clientèle.....	142'510	19'674	5'390			167'574

## 2.4 Créances douteuses

	Montant de la Créance au 01.01.04	Mouvement 2004	Montant de la créance	Provisions Antérieures	Dotations aux Provisions de l'exercice	Reprise de Provisions de l'exercice	Total Provisions au 31.12.04	Pertes irrécupérables	Valeur résiduelle au 31.12.04
Montants des encours .....	4	0	4	4	0	4	0	4	0
Créances Rattachées .....	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Totaux .....	4	0	4	4	0	4	0	4	0

## 2.4 Titres de participation

Ce poste correspond à la participation de notre établissement au Fonds de Garantie Monégasque.

	Montant brut au 01.01.04	Provisions Antérieures	Dotations aux Provisions de l'exercice	Reprise de Provisions de l'exercice	Total Provisions au 31.12.04	Valeur résiduelle au 31.12.04
Autres titres de Participation						
Fonds de Garantie .....	11	5	0	0	5	6
Totaux .....	11	5	0	0	5	6

## 2.5 Actionnariat

Le Capital de notre établissement est de 5.6 millions d'euro et est constitué de 35 000 actions entièrement libérées d'une valeur nominale de 160 euro chacune.

Au 31 décembre 2004 le capital de notre établissement est détenu à 99.98% par ING Bank (Suisse) S.A. La différence étant détenue par des personnes physiques.

## 2.6 Capitaux propres

	Solde au 01.01.2004	Mouvements de l'exercice et affectations	Mouvements de l'exercice résultats	Solde au 31.12.2004
Capital.....	5'600	0		5'600
Report à nouveau .....	-2'748	2'709		-39
Résultat .....	2'709	-2'709	39	39
Capitaux propres hors FRBG .....	5'561	0	39	5'600

## 2.7 Retour à meilleure fortune sur l'Abandon de créance de la Dette subordonnée

Notre actionnaire principal ING Bank (Suisse) S.A. a consenti le 29 avril 2003 à sa filiale ING Bank (Monaco) SAM, un abandon de sa créance sur un emprunt subordonné à durée indéterminée de € 2.6 millions qui est inscrit en engagement de financement en faveur d'établissement de crédit.

Le contrat d'abandon prévoit une clause de retour à meilleure fortune modifiée par un avenant de décembre 2004. Par cette clause ING Bank (Monaco) SAM est tenue de rembourser pour chaque exercice bénéficiaire, dans la limite de la

dette originelle, à compter de l'exercice 2004 et jusqu'à la fin de l'exercice 2023, une somme fixée en décembre de chaque année. Cette somme ne peut être inférieure à 50% du bénéfice comptable, après imputation des reports à nouveau déficitaires, et peut lui être supérieure sans pouvoir en dépasser les 100%. Elle devient exigible après l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice. Pour l'année 2004 le montant a été fixé à € 500'000.00

2.8 Intérêts courus ou échus, à recevoir ou à payer, inclus dans les postes du bilan

	<b>ACTIF</b>	<b>PASSIF</b>
<b>POSTES DE L'ACTIF :</b>		
Créances sur les établissements de crédit.....	159	
Créances sur la clientèle .....	159	
<b>POSTES DU PASSIF :</b>		
Dettes envers les établissements de crédit .....		82
Comptes créditeurs de la clientèle.....		197
Total des intérêts inclus dans les postes du bilan .....	318	279

2.9 Comptes de régularisation ACTIF

Comptes d'encaissement .....		2'866
Comptes d'ajustement sur devises .....		456
Comptes d'ajustement sur autres éléments de Hors Bilan .....		162
Charges payées d'avance .....		15
Produits à recevoir.....		384
.....		3'883

2.10 Comptes de régularisation PASSIF

Comptes d'ajustement sur devises .....		456
Produits constatés d'avance .....		3
Charges à payer .....		1'030
Comptes d'ajustement sur autres éléments de Hors Bilan .....		162
.....		1'651

2.11 Provisions pour risques et charges

Provisions pour litige.....		75
-----------------------------	--	----

2.12 Contre-valeur de l'actif et du passif en devises

	<b>Montant de la contre-valeur</b>
TOTAL DE L'ACTIF .....	71 426
TOTAL DU PASSIF .....	71 050

### Note 3 Informations sur le hors-bilan (en milliers d'euros)

Engagements sur les instruments financiers à terme et opérations en devises

3.1 Opérations de change au comptant

Euros achetés non encore reçus.....	211
Euros vendus non encore livrés.....	211

## 3.2 Opérations de change à terme

Euros à recevoir contre devises à livrer .....	8'847
Devises à recevoir contre euros à livrer .....	8'847
Devises à recevoir contre devises à livrer .....	1'092
Devises à livrer contre devises à recevoir .....	1'092

ING Bank (Monaco) SAM intervient sur ces marchés uniquement pour le compte de la clientèle et les opérations sont systématiquement retournées auprès d'une contrepartie bancaire du groupe.

## 3.3 Engagement de financement en faveur d'établissements de crédit

Cette rubrique représente l'engagement de ING Bank (Monaco) SAM pris sur la clause de retour à meilleure fortune concernant l'abandon de créance par notre maison mère ING Bank (Suisse) SA de l'emprunt subordonné à durée indéterminée.

## Note 4 Informations sur le compte de résultat (en milliers d'euro)

## 4.1 Service Level Agreement

Frais d'assistance fournie par ING Bank (Suisse) SA dans le cadre du "Service Level Agreement" signé le 18 février 2001 pour un montant de 251 568.53 euro.

## 4.2 Commissions

	Montants
Charges	
Commissions sur opérations de trésorerie et interbancaires .....	1
Commissions relatives aux opérations sur titres .....	17
Commissions sur opérations de change .....	3
Commissions sur prestations de services pour compte de tiers .....	72
Total .....	93
Produits	
Commissions sur opérations de trésorerie et interbancaires .....	
Commissions de tenue de compte .....	1'027
Frais de dossier .....	50
Commissions sur opérations de change .....	12
Commissions de gestion .....	224
Commissions de gestion perçues au titre de la gestion des comptes ING Bank (Suisse) SA .....	195
Autres commissions sur titres gérés ou en dépôt ING Bank (Suisse) SA .....	295
Commissions de gestion perçues au titre de la gestion des comptes hors livres MC autres .....	60
Commissions sur opérations de titres pour le compte de la clientèle .....	2'450
Commissions sur prestations de services pour compte de tiers .....	50
Total .....	4'363

## 4.3 Frais de personnel et effectif

Ventilation des frais :

Salaires, gratifications, indemnités et autres avantages .....	2'037
Charges de retraite .....	162
Caisses sociales monégasques et Assédic .....	227
Autres frais de personnel .....	79
Total .....	2'505

Ventilation des effectifs :	
- Hors classification .....	5
- Cadres.....	5
- Gradés .....	7
Total .....	17
4.4 Autres frais administratifs	
Rémunérations d'intermédiaires (non professionnels) .....	482
Services extérieurs fournis par le groupe .....	252
Charges de transports et déplacements .....	51
Autres services extérieurs.....	969
Total .....	1'754
4.5 Charges diverses d'exploitation bancaire	
Rémunérations d'intermédiaires (professionnels) .....	33
Autres charges diverses d'exploitation bancaire .....	14
Total .....	47
4.6 Coût du risque	
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes .....	0.20
Solde en perte .....	0.20
4.7 Produits exceptionnels	
Produits sur exercices antérieurs .....	6
Total .....	6
4.8 Charges exceptionnelles	
Retour à meilleure fortune de l'abandon de créance .....	500
Pertes exceptionnelles sur opérations.....	8
Régularisation du prorata de TVA.....	31
Charges sur exercices antérieurs .....	14
Total .....	553

#### Note 5 Autres informations

(en milliers d'euros)

##### 5.1 Contrôle Interne

Conformément au règlement du C.R.B.F. n° 97.02, modifié par le règlement 01.01, deux rapports ont été établis et adressés au Secrétariat Général de la Commission Bancaire :

- un rapport sur l'exercice du contrôle interne
- un rapport sur la mesure et la surveillance des risques.

##### 5.2 Proposition d'affectation des résultats de l'exercice

Bénéfice de l'exercice 2004 en euro.....	39'449.62
Report à nouveau déficitaire 2003 en euro .....	39'373.76
.....	75.86
réserve statutaire .....	75.86

### 5.3 Décomposition des avoirs contrôlés

ING Bank (Monaco) SAM possède sa propre clientèle mais continue également d'exercer une activité de gestion sous mandats pour des comptes ouverts dans d'autres livres. Toutefois 93% des avoirs contrôlés sont des actifs de comptes ouverts dans les livres de l'entité monégasque. L'ensemble des avoirs contrôlés se décompose de la manière suivante (comprenant les avoirs de la clientèle sous forme de titres, dépôts ou comptes courants) :

	<b>Au 31.12.2004</b>	<b>Au 31.12.2003</b>
Avoirs dans les livres de ING Bank (Monaco) SAM .....	512'595	394'474
Avoirs dans les livres de ING Bank (Suisse) SA .....	27'394	31'062
Avoirs dans les livres de ING Bank (Jersey) Ltd.....	10'069	12'877
Avoirs dans les livres de Barings (Singapour) .....	483	368
Total .....	550'541	438'781

### 5.4 Ratios prudentiels

#### 5.4.1 Ratio de solvabilité - Surveillance des risques de marché

Ces ratios mesurent le rapport entre les fonds propres de la Banque et l'ensemble des risques pondérés en fonction du risque de solvabilité des bénéficiaires.

Le ratio de solvabilité de ING Bank (Monaco) SAM s'établit à 9.73% au 31 décembre 2004 pour un minimum fixé à 8% par le règlement 91.05 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

Le ratio global de couverture des fonds propres de notre établissement est de 121%. Le Règlement 95.02. impose que l'ensemble des exigences en matière de risque soit couvert par au moins 100% de fonds propres.

#### 5.4.2 Coefficient de fonds propres et de ressources permanentes

Le règlement CRBF 86.17 fixe à 60% l'obligation de couverture des actifs immobilisés et des emplois longs par les fonds propres et ressources permanentes. Celle-ci était largement satisfaite au 31 décembre 2004 avec un taux de 3 435%.

#### 5.4.3 Coefficient de liquidité

Le Coefficient de liquidité permet de mesurer la capacité d'un établissement à rembourser ses dettes à court terme. Ce ratio est défini par le CRBF 88.01.

Le rapport de liquidité à un mois était de 130% pour une obligation minimale de 100%.

## RAPPORT GENERAL

Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 25 de la loi n° 408 du 20 janvier 1945, nous vous rendons compte, dans le présent rapport de la mission générale et permanente, qu'en vertu des dispositions de l'article 8 de la susdite loi, vous nous avez confiée par décision de l'assemblée générale ordinaire du 27 mai 2002 pour les exercices 2002, 2003 et 2004.

Les états financiers et documents annexes, arrêtés sous la responsabilité du Conseil d'Administration de la société, ont été mis à notre disposition dans le délai prévu à l'article 23 de la même loi n° 408.

Notre mission, qui consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers, a été accomplie selon les normes professionnelles, et nous a conduits à examiner

les opérations réalisées par votre société, pendant l'exercice 2004, le bilan au 31 décembre 2004, le compte de résultat de l'exercice de douze mois, clos à cette date, présentés selon les prescriptions de la réglementation bancaire.

Ces documents ont été établis au moyen des mêmes méthodes d'évaluation que l'exercice précédent.

Nous avons vérifié les divers éléments composant l'actif et le passif ainsi que les méthodes suivies pour leur évaluation et pour la discrimination des charges et produits figurant dans le compte de résultat. Notre examen a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises, qui prévoient que notre révision soit planifiée et réalisée de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne sont pas entachés d'irrégularités significatives. Une révision comptable comprend

l'examen, par sondages, de la justification des montants et des informations contenus dans les états financiers, l'évaluation de leur présentation d'ensemble, ainsi que l'appréciation des principes comptables utilisés et des principales estimations faites par la Direction de la société. Nous estimons que nos contrôles fondent correctement notre opinion.

Nous avons aussi vérifié les informations sur les comptes données dans le rapport de votre Conseil d'Administration, les propositions d'affectation des résultats et le respect par la société des dispositions légales et statutaires régissant le fonctionnement de ses organes sociaux.

A notre avis, le bilan au 31 décembre 2004, le compte de résultat de l'exercice 2004 ci-annexés, qui sont soumis à votre approbation, reflètent d'une manière sincère, en conformité avec les prescriptions légales et les usages professionnels, la situation active et passive de votre société au 31 décembre 2004, ainsi

que les opérations et le résultat de l'exercice de douze mois, clos à cette date.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport de votre Conseil d'Administration relatives aux comptes.

Les propositions d'affectation des résultats sont conformes aux dispositions de la loi et des statuts.

Nos contrôles n'ont pas révélé d'infraction aux dispositions légales et statutaires régissant le fonctionnement des organes de votre société.

André GARINO

Claude PALMERO

Le rapport annuel est disponible au siège social de notre établissement à l'adresse suivante :

ING Bank (Monaco) SAM, 1, avenue des citronniers, MC 98000 Monaco.